

*Proposition présentée par les députés:  
M<sup>mes</sup> et MM. Claude Blanc, Stéphanie  
Ruegsegger, Gilles Desplanches, René  
Desbaillets, Hubert Dethurens, John Dupraz,  
Anne-Marie von Arx-Vernon, Thomas Büchi,  
Jacques Jeannerat et Jean-Michel Gros*

*Date de dépôt: 3 septembre 2002  
Messagerie*

## **Proposition de motion concernant la promotion des produits du terroir genevois**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- la qualité reconnue des produits issus de l'agriculture genevoise ;
- les campagnes menées par l'OPAGE pour leur mise en valeur, au niveau genevois et à l'extérieur du canton ;
- la nécessité d'avoir une politique de promotion cohérente en la matière ;

invite le Conseil d'Etat

- à encourager les personnes, associations ou institutions, appelées à représenter Genève à se faire le relais de cette politique ;
- à conditionner l'octroi d'une éventuelle aide financière de l'Etat pour l'organisation de manifestations officielles à l'utilisation de produits du terroir genevois.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En dépit de sa réputation de « canton ville », Genève possède d'importantes surfaces agricoles. Ces dernières représentent en effet plus de 11 000 hectares, ce qui équivaut à voir 51% de son territoire mobilisés pour l'agriculture et ses différents domaines d'activités.

Comme le mentionne d'ailleurs l'Office des produits agricoles de Genève (OPAGE) sur son site ([www.opage.ch](http://www.opage.ch)), six cents exploitations agricoles produisent vins, fruits, légumes, céréales ou fleurs, mais aussi... veaux, vaches, cochons et couvées diverses.

### **Une promotion dynamique pour les produits genevois**

Conscientes des attentes exprimées par les consommateurs, nombre d'exploitations misent depuis un certain temps déjà sur la qualité. Dans le but clairement affirmé de mettre en valeur leur production et de se positionner favorablement par rapport à leurs concurrents.

Dans le souci de promouvoir ces produits de qualité et proximité, l'OPAGE a en outre créé en 1997 le label « Ambassadeur du terroir genevois », attribué aux professionnels qui mettent en avant ces mêmes produits.

Les producteurs genevois commencent à récolter les fruits de cette stratégie. Pour la rendre plus efficace encore, il est impératif que toutes les personnes, associations ou institutions appelées à jouer le rôle d'« ambassadeurs » de Genève – à titre occasionnel ou permanent – mettent à profit chaque opportunité pour attirer l'attention sur les produits du terroir.

### **Tirer tous à la même corde, un impératif !**

Dans ce sens, l'incident survenu le 1<sup>er</sup> juin dernier lors de la commémoration de l'arrivée des Confédérés au Port-Noir est particulièrement regrettable. A l'occasion du début des festivités destinées à marquer son 400<sup>e</sup> anniversaire, la Compagnie 1602 a servi à ses invités et à la population des crus en provenance d'un canton certes ami mais aussi concurrent de notre vignoble genevois.

Cet incident est déplorable à double titre. D'abord parce que la Compagnie 1602 est considérée comme la gardienne de ce temple sacré qu'est l'Escalade pour les Genevois. Ensuite parce que l'Etat a accordé à cette société patriotique une aide financière dans le cadre de cet anniversaire ; on aurait par conséquent pu imaginer qu'elle ait à cœur de défendre les mêmes intérêts cantonaux, en l'occurrence ceux de la viticulture genevoise.

Pour éviter la répétition de ce genre de « couac », le Conseil d'Etat pourrait désormais conditionner l'octroi de subsides aux organisateurs et /ou participants à une manifestation destinée à promouvoir Genève (dans le canton comme à l'extérieur) – à l'utilisation de produits du terroir genevois exclusivement.

Dans ce but, et au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir adopter cette motion et la renvoyer au Conseil d'Etat.